

Communiqué de presse

23 juin 2020

SIX Exchange Regulation AG
Hardturmstrasse 201
Case postale
CH-8021 Zurich
www.ser-ag.com

Media Relations:
T +41 58 399 2227
pressoffice@six-group.com

Nouveau: Audit des participants basé sur les risques

Tous les participants de SIX Swiss Exchange AG avaient jusqu'à présent l'obligation de remettre à SIX Exchange Regulation AG («SER») un rapport d'audit concernant le respect de certaines dispositions du règlement de SIX Swiss Exchange AG, notamment en ce qui concerne les règles de conduite sur le marché. SER réforme cette procédure dans le cadre d'une approche basée sur le risque.

Les participants de SIX Swiss Exchange AG qui devaient jusqu'à présent remettre un rapport d'audit annuel sont désormais subdivisés par SER en trois catégories différentes. En fonction de leur catégorie de risque, les participants devront à l'avenir remettre un rapport d'audit tous les ans, tous les deux ans ou tous les trois ans. Ces catégories se définissent sur la base de différents facteurs de risque objectifs tels que par exemple le volume négocié, les sanctions préalables et la durée d'adhésion.

Le nouveau concept – un changement de paradigme

SER met un changement de paradigme en œuvre dans l'audit des participants en modulant la fréquence du reporting en s'appuyant sur une approche basée sur le risque. Cette réforme soulage financièrement les participants qui présentent un risque faible.

«L'Audit des participants s'est avérée être un outil efficace et efficient. Néanmoins, nous nous réjouissons de permettre une simplification du reporting pour de nombreux participants de SIX Swiss Exchange AG. Nous pouvons ainsi répondre à un besoin concret des clients et maintenir notre standard», explique Sophia S. Ramphos, Head Enforcement & Compliance. SER consolide à travers cette réforme sa proximité du marché et renforce ainsi la compétitivité de la place financière suisse.

Mise en œuvre du nouveau concept

Le nouveau concept entre en force à partir de cet an. Tous les participants seront informés par SER de leur classement dans les prochains jours. Pour les participants remettant un rapport concernant

l'année 2020, le délai de remise du rapport expire comme à l'accoutumée le 31 mars de l'année suivante.

La classification des différents participants n'est pas publiée. La répartition en catégories par SER est réalisée tous les quatre ans, la prochaine réévaluation de la classification et la répartition correspondante auront donc lieu en 2024.

Pour toute question, veuillez vous adresser à Julian Chan, Deputy Head Media Relations.

Téléphone: +41 58 399 2508

E-mail: pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation AG est une société juridiquement indépendante de SIX Group AG et l'un des organes réglementaires des plates-formes de négociation de SIX. SIX Exchange Regulation AG s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et surveille l'application des conditions légales et réglementaires. Dans le cadre de ses tâches variées, SIX Exchange Regulation AG dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions ou peut prononcer des décisions de sanction. SIX Exchange Regulation AG comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

www.ser-ag.com

SIX exploite et développe des services d'infrastructure dans les unités d'affaires Securities & Exchanges, Banking Services et Financial Information, dans le but d'accroître l'efficacité, la qualité et la capacité d'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la place financière suisse. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (122 banques). Avec ses quelque 2'600 collaborateurs et une présence dans 20 pays, elle a généré en 2019 des produits d'exploitation de CHF 1,13 milliard et le bénéfice net du Groupe s'est établi à CHF 120,5 millions.

www.six-group.com